

CONDITIONS DE LICENCE DES PROGICIELS GESTIMUM ET D'UTILISATION DES SERVICES ASSOCIÉS

Le présent contrat est conclu entre GESTIMUM d'une part et les CLIENTS ou les INTÉGRATEURS d'autre part, et plus généralement avec toute personne morale ayant passé une commande à GESTIMUM. Il définit les conditions dans lesquelles GESTIMUM licencie ses PROGICIELS et fournit ses SERVICES à ses CLIENTS et INTÉGRATEURS.

Les CLS prévalent sur tout documents émis par les clients.

Le présent contrat est soumis aux Conditions Générales de Ventes (CGV), consultables : www.gestimum.com/fr/cgv.pdf.

Définitions

CLS ou CONTRAT : désigne le présent contrat, à l'exclusion de tout autre.

GESTIMUM : désigne la société Gestimum - 5, rue Joseph Cugnot - 78120 Rambouillet - RCS 478 803 554

PROGICIELS : désigne les produits logiciels édités par GESTIMUM.

MISES À JOUR : désigne une nouvelle version du même PROGICIEL. Les MISES À JOUR comportent de nouvelles fonctionnalités qui peuvent être correctives ou évolutives. Parfois, lorsque cela est rendu nécessaire pour le bon fonctionnement du PROGICIEL, certaines fonctionnalités sont rendues indisponibles, ou le sont sous une autre forme.

MAINTENANCE : désigne le service de maintenance logicielle forfaitaire, attaché aux PROGICIELS achetés par le CLIENT lui permettant de disposer des éventuelles mises à jour des PROGICIELS et de la documentation correspondante, ainsi que d'une assistance par courriel (G-MAIL) ou téléphonique (G-TEL) assortie éventuellement d'une prise en main à distance (G-WEB) et de services associés : réparations et migrations de bases, formations ...

PRESTATIONS : désigne les prestations hors MAINTENANCE éventuellement proposées par GESTIMUM au cas par cas en complément de ses PROGICIELS, comprenant : étude préalable de mise en œuvre, maquettage, mise au format et intégration de données, migrations, installation, paramétrage, aide au démarrage, pilotage, formation, création, participation aux frais de développement logiciel, réalisation ou adaptation d'états, de requêtes ou de déclencheurs.

SERVICES : désigne l'ensemble MAINTENANCE et PRESTATIONS.

PRODUITS : désigne l'ensemble des livrables de GESTIMUM : PROGICIELS et SERVICES.

CLIENT : désigne les personnes morales (PME, associations, organisations, ...) qui ont légalement acquit le droit d'utiliser des PROGICIELS, soit directement auprès de GESTIMUM, soit par l'intermédiaire d'un INTÉGRATEUR (voir ci-dessous).

UTILISATEUR : Désigne les personnes physiques salariés du CLIENT qui utilisent les PROGICIELS.

INTÉGRATEUR : désigne un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, ayant une relation contractuelle avec les CLIENTS, dont la vocation est entre autre, d'acheter à GESTIMUM des PRODUITS et de les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS.

CONTRAT DE LICENCE

Objet

Ce CONTRAT de LICENCE porte sur le PROGICIEL que le CLIENT a acheté, utilise ou que le CLIENT s'apprête à installer, ou à faire installer par un INTÉGRATEUR et sur les éventuelles MISES À JOUR ultérieures.

Le PROGICIEL n'est pas vendu mais concédé sous licence. Le présent CONTRAT confère au CLIENT certains droits d'utilisation du PROGICIEL.

Le PROGICIEL est protégé par le copyright de GESTIMUM. Toute duplication illicite, toute utilisation non conforme au présent CONTRAT de licence est susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales. Les PROGICIELS sont incessibles et insaisissables. Ils ne peuvent faire l'objet d'un nantissement ou d'une location (hors licences locatives) à aucun titre que ce soit. GESTIMUM se réserve le droit de faire dans les PROGICIELS toutes les modifications qu'il estime opportunes.

Installer un PROGICIEL équivaut à accepter les termes du présent CONTRAT et les CGV.

L'INTÉGRATEUR qui installe un PROGICIEL chez un CLIENT certifie que le CLIENT accepte les termes du présent CONTRAT. Il s'engage à obtenir du CLIENT une autorisation écrite signifiant que ce dernier le mandate pour accepter en son nom le présent CONTRAT et les CGV.

En cas de désaccord, le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'oblige à ne pas installer le PROGICIEL, et à le retourner à son INTÉGRATEUR ou à GESTIMUM.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR certifie que le CLIENT est un professionnel personne morale (société, organisme professionnel, syndicat, association, administration,...) qui n'utiliser les PROGICIELS qu'à des fins exclusivement professionnelles.

La présente licence est un droit concédé par GESTIMUM :

- à un CLIENT identifié,
- pour une durée soit indéterminée soit déterminée (en fonction du contrat souscrit par le CLIENT),
- à titre non exclusif, non cessible et non transférable,
- sur un matériel et un site d'utilisation définis.
- pour un certain nombre d'UTILISATEURS simultanés, appartenant exclusivement au CLIENT, c'est-à-dire salariés du CLIENT, à l'exclusion de tous tiers à son entreprise.

Le droit d'utilisation du PROGICIEL objet du présent CONTRAT n'est concédé au CLIENT qu'après paiement effectif intégral du prix convenu par le CLIENT / l'INTÉGRATEUR à GESTIMUM. Aussi longtemps que cette condition n'aura pas été entièrement remplie, le CLIENT ne pourra se prévaloir de la qualité d'utilisateur légitime du PROGICIEL et n'aura aucun droit d'en faire usage.

En acceptant cette concession, le CLIENT s'interdit tout type d'usage non explicitement autorisé par le présent CONTRAT et notamment toute reproduction autre que la copie de sauvegarde, ainsi que toute correction, traduction, adaptation, arrangement et modification du PROGICIEL.

En outre, GESTIMUM se réserve le droit exclusif de procéder à la correction des erreurs éventuelles contenues dans le PROGICIEL.

GESTIMUM commercialise exclusivement la dernière version disponible de ses PROGICIELS. En cas d'achat de LICENCES complémentaires, et sauf cas particulier, le CLIENT qui n'est pas sous MAINTENANCE devra procéder préalablement à l'achat de la MISE À JOUR de sa configuration.

Conditions d'utilisation

Intégrité : Les composants du PROGICIEL sont concédés sous licence en tant qu'entité unique. Le CLIENT n'est pas autorisé à dissocier les composants et à les installer sur différents matériels.

Accès à distance : L'utilisateur du PROGICIEL peut accéder au PROGICIEL installé sur le matériel et l'utiliser à distance à partir de n'importe quel autre matériel. LE CLIENT peut autoriser d'autres utilisateurs n'appartenant pas à sa société à accéder au PROGICIEL pour les besoins exclusifs de l'assistance. Aucune autre personne n'est autorisée à utiliser le PROGICIEL en même temps en vertu de la même licence et à d'autres fins.

Éléments multimédias et modèles : Le CLIENT peut utiliser et copier dans des documents et projets des images d'écran et modèles inclus dans le PROGICIEL et distribuer lesdits documents à des fins non commerciales.

Multiplexage : Un matériel ou logiciel du CLIENT qui servirait à regrouper des connexions ou réduire le nombre de matériels ou d'utilisateurs qui accèdent ou utilisent directement le PROGICIEL ne réduit pas le nombre de licences nécessaires à l'utilisation par le CLIENT.

Versions d'évaluation : Tout ou partie du PROGICIEL peut être concédé sous licence à titre d'évaluation. Les droits d'utilisation du PROGICIEL en évaluation sont limités à la période d'évaluation.

Locatif : Si le PROGICIEL a été concédé au CLIENT sous licence sous la forme d'un abonnement, les droits d'utilisation du PROGICIEL sont limités à la période d'abonnement.

PROGICIELS destinés aux INTÉGRATEURS : L'INTÉGRATEUR pourra bénéficier de conditions particulières sur des PROGICIELS utilisés en interne. Il n'est pas autorisé à revendre ces PROGICIELS.

Transfert du CONTRAT à un tiers. Le transfert du PROGICIEL à un tiers, gratuite ou payante, n'est possible qu'avec l'accord préalable écrit de GESTIMUM qui facturera des frais de transfert de licence. Le premier CLIENT doit alors désinstaller le PROGICIEL avant de le transférer séparément du matériel. Il n'est pas autorisé à en conserver une copie. Avant le transfert autorisé, le tiers doit reconnaître et accepter sans réserve les présentes CLS.

Interopérabilité : Le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR qui souhaiterait obtenir les informations indispensables permettant de mettre en œuvre l'interopérabilité du PROGICIEL et de réaliser les compléments à apporter au PROGICIEL afin de rendre son utilisation compatible avec d'autres PROGICIELS, s'engage, avant d'entreprendre une quelconque opération en ce sens, à consulter GESTIMUM préalablement. A cet effet, un prix raisonnable pourra être exigé par GESTIMUM pour la remise de telles informations.

Licences CAL MS-SQL Server : GESTIMUM pourra concéder au CLIENT / INTÉGRATEUR des CAL (Client Access Licence) MS-SQL Server de Microsoft, destinées à permettre l'accès des PROGICIELS au SGBD de Microsoft. Ces CAL ne peuvent être vendues que conjointement avec des licences du PROGICIEL, à raison d'une CAL serveur par serveur et d'une CAL utilisateur par utilisateur. Elles ne peuvent être utilisées que pour fonctionner avec le PROGICIEL, à l'exclusion de toute autre application.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'interdit de :

- contourner les restrictions techniques contenues dans le PROGICIEL,
- reconstituer la logique du PROGICIEL, le décompiler ou le désassembler, d'en reproduire le code,
- traduire, adapter, arranger, modifier le PROGICIEL, y compris en vue de corriger d'éventuelles erreurs,
- effectuer des copies du PROGICIEL autre que la copie de sauvegarde,
- publier le PROGICIEL en vue d'une reproduction par autrui,
- utiliser le PROGICIEL d'une manière contraire à la législation,
- prêter le PROGICIEL,

Preuves – Données personnelles

L'obtention du code de débrièvement du PROGICIEL nécessite l'envoi préalable par le CLIENT ou son INTÉGRATEUR de données personnelles et de ses conditions d'utilisation du PROGICIEL. Le CLIENT certifie que les informations fournies sont sincères. Les informations personnelles sont nécessaires au traitement des demandes du CLIENT, qui bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès de GESTIMUM conformément à la loi 78-17 Informatique et Libertés.

Le code de débrièvement fourni par GESTIMUM, et les informations du système d'information de GESTIMUM ayant servi à le calculer constituent les preuves entre le CLIENT et GESTIMUM dans le cadre du présent CONTRAT.

Le CLIENT autorise GESTIMUM à contrôler que l'utilisation faite par le CLIENT des PROGICIELS est conforme au CONTRAT.

Responsabilité du CLIENT / de l'INTÉGRATEUR

Le CLIENT reconnaît être un professionnel, ou être assisté par un professionnel dont il est seul responsable du choix, et avoir évalué le PROGICIEL de façon approfondie avant sa décision d'achat, notamment avoir vérifié qu'il est en adéquation avec ses besoins.

Le CLIENT est responsable du choix de son INTÉGRATEUR. Les INTÉGRATEURS sont des personnes morales indépendantes de GESTIMUM. Le fait pour un INTÉGRATEUR de disposer d'un contrat de partenariat avec GESTIMUM n'engage pas GESTIMUM sur sa compétence ou sa capacité à répondre aux besoins d'un CLIENT.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR est seul responsable du choix et de l'utilisation qu'il fait du PROGICIEL. Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR reconnaît avoir vérifié que le CLIENT dispose des structures, de l'organisation et des compétences, et de l'infrastructure lui permettant d'exploiter les PROGICIELS.

LE CLIENT s'engage à tester le PROGICIEL sur une base de test avant toute mise en production.

L'INTÉGRATEUR qui achète à GESTIMUM des PROGICIELS pour les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS reconnaît être un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, et prend l'entière responsabilité de l'adéquation de la solution GESTIMUM, qu'il dit connaître parfaitement, aux besoins du CLIENT et de l'utilisation particulière que souhaite en faire le CLIENT. Il est conscient que les PROGICIELS sont vendus en l'état, et sans garantie d'aucune sorte, et que si des adaptations sont nécessaires pour un CLIENT, celles-ci seront de la responsabilité de l'INTÉGRATEUR.

L'INTÉGRATEUR exécute ses obligations contractuelles avec tout le soin possible en usage dans sa profession et il se conforme aux règles de l'art du moment.

L'INTÉGRATEUR installe un PROGICIEL chez un CLIENT s'engage à obtenir l'accord préalable du CLIENT sur les présentes CLS.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas nuire à la réputation de GESTIMUM, ne pas dénigrer GESTIMUM ou ses employés, quel que soit le média utilisé pour se faire.

L'INTÉGRATEUR s'engage à garantir et indemniser GESTIMUM contre toute réclamation ou action en justice d'un CLIENT à l'encontre de GESTIMUM.

Accessibilité & propriété des données CLIENTS saisies dans les PROGICIELS

GESTIMUM s'appuie sur une base de données ouverte Microsoft SQL Server. Toutes les tables et champs contenant des données sont librement accessibles, indépendamment des PROGICIELS. GESTIMUM communique gracieusement aux INTÉGRATEURS et CLIENTS le schéma directeur de la base de données.

GESTIMUM garanti ainsi aux CLIENTS la pleine propriété et accessibilité des données saisies dans GESTIMUM.

Absence d'utilisation à Risque

Les PRODUITS fournis par GESTIMUM n'étant ni tolérant aux pannes, ni garantis, ni exempts d'erreurs ou d'interruptions, le CLIENT et/ou son INTÉGRATEUR ne sont pas autorisés à utiliser / installer les PROGICIELS dans un environnement ou une situation pouvant mettre en danger la vie ou provoquer des préjudices corporels, ou de graves dommages matériels ou à l'environnement.

Propriété Intellectuelle

GESTIMUM conserve la propriété intellectuelle du PROGICIEL et de toutes les Informations Réservées associées. Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'interdit de mettre à la disposition d'un tiers tout ou partie du PROGICIEL ou une copie de celui-ci.

Le CLIENT n'acquiert sur le PROGICIEL aucun autre droit que ceux qui lui sont expressément concédés aux termes du CONTRAT. Il n'acquerra notamment aucun droit de propriété à quelque moment que ce soit.

En vertu de l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, le CLIENT / l'INTÉGRATEUR, s'engage à conserver toutes les mentions de propriété intellectuelle et notamment le copyright de GESTIMUM relatives au PROGICIEL et à sa documentation. Il s'engage de la même façon à conserver toutes les mentions de propriété industrielle et notamment les marques de GESTIMUM. Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à faire respecter ces dispositions tant par son personnel que par tout tiers susceptible d'y avoir accès.

GESTIMUM garantit qu'elle est la titulaire légitime de la propriété intellectuelle attachée au PROGICIEL ou le cas échéant qu'elle a acquis les droits suffisants pour en accorder une Licence au CLIENT.

MAINTENANCE

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR pourra souscrire auprès de GESTIMUM un contrat de MAINTENANCE permettant au CLIENT / INTÉGRATEUR de disposer des éventuelles MISES À JOUR du PROGICIEL et de la documentation correspondante, ainsi que d'une assistance par courriel (G-MAIL) ou téléphonique (G-TEL) assortie éventuellement d'une prise en main à distance (G-WEB) et de services associés : réparations et migrations de bases, formations ...

Conditions de souscription

La MAINTENANCE est obligatoire pendant l'année qui suit l'achat du PROGICIEL ou d'une MISE À JOUR. Bien que fortement recommandée, notamment pour pouvoir bénéficier des MISES À JOUR correctives et évolutives, elle est ensuite facultative. Le CLIENT sans MAINTENANCE conserve la jouissance de sa version du PROGICIEL et peut à tout moment demander à re-souscrire à la MAINTENANCE. Il devra alors s'acquitter préalablement des frais de MISES À JOUR de son PROGICIEL.

Gestimum ERP étant un intégré de gestion fonctionnant sur une base unique, la MAINTENANCE ne peut être souscrite que pour l'ensemble de la configuration Gestim ERP pour tous les modules.

Mises à jour

Les MISES À JOUR fournies par GESTIMUM (PROGICIELS, documentation, etc...) le sont « en l'état », et sans garantie d'aucune sorte. Il est de la responsabilité du CLIENT, ou de son INTÉGRATEUR, en prenant si nécessaire conseil auprès de l'assistance GESTIMUM, de vérifier l'opportunité d'installer les MISES À JOUR en tenant compte de la situation, de l'environnement et de l'utilisation particulière que fait le CLIENT du PROGICIEL. Certaines MISES À JOUR peuvent modifier le comportement du PROGICIEL et dans certains cas le résultat de certains calculs, ou nécessiter une modification des processus de gestion.

Toute nouvelle version doit être testée par le CLIENT / INTÉGRATEUR sur une base de test préalablement à son utilisation sur la base de production.

Le CLIENT et son INTÉGRATEUR sont informés que l'installation d'une MISES À JOUR est irréversible ; un retour dans une version antérieure n'est généralement pas possible.

Le CLIENT ou son INTÉGRATEUR s'engagent à n'effectuer aucune MISES À JOUR sans avoir préalablement réalisé une sauvegarde complète de sa base de données.

GESTIMUM n'est pas responsable des éventuels développements spécifiques réalisés par les INTÉGRATEURS pour le compte des CLIENTS. GESTIMUM ne garantit donc pas la compatibilité de ces développements avec ses PRODUITS ni leur pérennité dans le temps en cas de MISES-À-JOUR. Le CLIENT devra donc souscrire auprès de son INTÉGRATEUR une maintenance séparée concernant ces développements spécifiques.

GESTIMUM ou ses fournisseurs ne seront en aucun cas responsables à raison de préjudices directs ou indirects (y compris les manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'informations ou autres pertes de nature pécuniaire) résultant d'une régression, d'un dysfonctionnement, d'une inaptitude particulière ou d'une absence de fonctionnalité dans une de ses MISES À JOUR, même si cette fonctionnalité préexistait dans une version précédente.

Gestimum ERP étant un intégré de gestion fonctionnant sur une base unique, toute MISE À JOUR concerne obligatoirement l'ensemble de sa configuration Gestim ERP pour tous les modules.

Assistance

L'ASSISTANCE est ouverte à tout CLIENT sous MAINTENANCE et dont :

- la configuration a été recettée par le CLIENT
- les UTILISATEURS ont été formés à l'utilisation des modules les concernant.

L'aide à l'INTÉGRATION et la FORMATION sont des PRESTATIONS indépendantes du contrat de MAINTENANCE.

L'ASSISTANCE GESTIMUM fournit par téléphone ou par mail des conseils, des recommandations et des informations relatives à l'usage des PROGICIELS dans les configurations matérielles et logicielles requises pendant les horaires d'ouverture de ce service qui sont, sauf exceptions, du Lundi au Vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures.

L'ASSISTANCE se limite au fonctionnel des PROGICIELS et ne couvre pas d'aide à l'organisation à l'administration ou à la tenue comptable.

GESTIMUM s'engage à fournir au CLIENT / INTÉGRATEUR les conseils les plus adéquats pour l'aider à résoudre les problèmes que le CLIENT / l'INTÉGRATEUR pourrait rencontrer dans l'utilisation ou le fonctionnement du PROGICIEL, mais GESTIMUM ne donne aucune garantie de résolution des problèmes.

En toute hypothèse, GESTIMUM n'assume que des obligations de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultats.

Les services d'assistance ne concernent que l'utilisation du PROGICIEL applicatif. L'assistance concernant le système d'exploitation (MS-Windows, MS-Windows Server), la base de données MS-SQL Server, les périphériques, ... doit être souscrite directement auprès de l'INTÉGRATEUR, des éditeurs / fournisseurs concernés, ou des distributeurs agréés pour ce faire.

Le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR s'engage à ne confier à GESTIMUM que des copies de ses documents et fichiers et renonce de ce fait à rechercher la responsabilité de GESTIMUM en cas de perte, de destruction ou de dommage

survenus aux fichiers ou à tout autre document. En conséquence, il appartient au CLIENT / l'INTÉGRATEUR de se prémunir par tout moyen à sa convenance des risques qui pourraient être encourus de ce fait.

En outre, le CLIENT / l'INTÉGRATEUR reconnaît que la fourniture des services de support téléphonique dans le cadre du contrat d'assistance dépend de la disponibilité ininterrompue des moyens de communication et que GESTIMUM ne peut garantir une telle disponibilité.

L'ASSISTANCE n'inclue aucun support sur site et ne se substitue pas aux prestations d'un INTÉGRATEUR de proximité (voir ci-dessous).

Assistance de proximité sur le site

Le CLIENT doit pouvoir faire appel à un professionnel de l'informatique et de la gestion, et/ou un INTÉGRATEUR pour s'assurer que son infrastructure reste adaptée, que la solution correspond à ses attentes, effectuer ou modifier des paramétrages, dénouer sur le site une difficulté technique dont la cause n'aurait pas pu être déterminée ou résolue par l'ASSISTANCE téléphonique, effectuer les tests avant MISES À JOUR, réaliser les migrations et la formation des utilisateurs, automatiser les sauvegardes, et intervenir sur site chaque fois que nécessaire. Pour ce faire, il reconnaît avoir conclu avec un tel professionnel de l'informatique une convention pour l'assister sur site en cas de besoin. Cette convention fixe les conditions d'intervention de ce professionnel. GESTIMUM ne peut être rendu responsable d'un défaut d'accord ou des conséquences d'un non-respect des obligations réciproques des parties convenues dans cette convention tierce.

À défaut d'une telle convention de support avec un professionnel de l'informatique et de la gestion, le CLIENT reconnaît disposer en interne de toutes les compétences ci-dessus décrites.

Le CLIENT est informé que l'assistance sur site ne fait pas partie de la MANTENANCE, et qu'il est donc de son devoir de faire appel à un professionnel de l'informatique et de la gestion pour dénouer sur site une difficulté technique dont la cause n'aurait pas pu être déterminée ou résolue par l'assistance de GESTIMUM.

PRESTATIONS DE SERVICE

Les PRESTATIONS de services suivantes sont habituellement du ressort de l'INTÉGRATEUR, qui pourra si besoin demander le support de GESTIMUM : Etude préalable de mise en œuvre, maquettage, mise au format et intégration de données, aide au démarrage, pilotage, direction de projet, installation, paramétrage, aide au démarrage, formation, intégration, migration ou réparation de bases, création, réalisation ou adaptation d'états, de requêtes ou de déclencheurs.

Collaboration des Parties

Le CLIENT ou son INTÉGRATEUR sont conscients que la réalisation de prestations de services personnalisées nécessite une collaboration active et régulière du CLIENT et de son INTÉGRATEUR et s'y engagent.

Périmètre d'intervention

Les interventions de GESTIMUM se limitent au PROGICIEL et à son intégration. GESTIMUM ne délivre pas de prestations de stratégie, définition d'indicateurs clés, maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, d'organisation, de définition de processus, ni de prestations liées à l'infrastructure informatique (logicielle ou matérielle).

Le CLIENT devra donc disposer de ces compétences en interne ou faire appel à un prestataire de son choix.

En toute hypothèse, GESTIMUM n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat.

Le nombre de jours indiqués dans les devis GESTIMUM pour une tâche donnée, constituent une estimation, fonction des connaissances de GESTIMUM au jour de réalisation du devis, et en aucun cas un engagement de réalisation de tâches au forfait. En fonction de la réalité constatée chez le CLIENT en cours de prestation, ces devis sont donc susceptibles d'ajustements.

Le CLIENT s'engage à mettre à la disposition de GESTIMUM l'environnement (matériel, logiciel, humain, ...) nécessaire à la réalisation de la PRESTATION.

CLAUSES GÉNÉRALES

Absence de garantie – Limitation de responsabilité

Les PRODUITS fournis par GESTIMUM le sont « en l'état », et sans garantie d'aucune sorte. GESTIMUM n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat. Tous les risques relatifs aux résultats et à la performance des PRODUITS sont assumés par le CLIENT et/ou son INTÉGRATEUR. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. GESTIMUM exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier, de conformité aux usages d'une profession, de bon fonctionnement en général, d'aptitude à une utilisation particulière, et en particulier sur un système utilisateur donné. L'utilisation des PRODUITS n'exonère pas le CLIENT de sa responsabilité vis-à-vis de ses obligations légales ou fiscales. Pour plus de précision concernant la responsabilité, se référer aux CGV.

Sauvegarde, sécurité et propriété des données

Le CLIENT reconnaît avoir été informé par GESTIMUM et/ou par son INTÉGRATEUR qu'il est prudent en terme de bonne gestion informatique, de procéder au moins une fois par vingt-quatre (24) heures, et plus si nécessaire, en fonction de la volumétrie particulière du CLIENT, à la sauvegarde des systèmes, programmes et fichiers de données, et que l'absence d'une telle sauvegarde réduit de manière significative ses chances de limiter l'impact des dommages qui pourraient résulter d'une irrégularité dans le fonctionnement de son système ou des PROGICIELS et peut réduire la portée des services de support fournis par GESTIMUM. Le CLIENT reconnaît qu'il est de sa responsabilité de mettre en œuvre une procédure pour assurer la récupération des données, fichiers ou programmes détruits, endommagés ou perdus. GESTIMUM ne saurait être tenue responsable en cas de perte de données.

Le CLIENT s'engage à ne transmettre à GESTIMUM que des copies de ses données, qui auront été préalablement sauvegardées. Ainsi GESTIMUM ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'altération ou de la destruction de données confiées par le CLIENT.

Confidentialité

GESTIMUM s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations confidentielles des CLIENTS et INTÉGRATEURS auxquels elle aura accès à l'occasion de l'exécution du contrat.

En particulier, GESTIMUM s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder confidentielles les bases de données confiées pour traitement par le CLIENT, et s'interdit d'en faire un quelconque usage ou de communiquer à des tiers les données transmises par le CLIENT.

GESTIMUM reconnaît que les bases qui lui sont confiées demeurent propriété exclusive des CLIENTS et s'engage, après restitution au CLIENT des bases traitées, à ne pas les conserver et à les détruire.

GESTIMUM sera relevée de ses engagements vis-à-vis de toute information qui serait dans le domaine public en l'absence de toute faute incombant à GESTIMUM.

Modification

GESTIMUM se réserve le droit de modifier sans préavis les présentes CLS, dont la dernière version est disponible : <http://www.gestimum.com/fr/cls.pdf>. Les CLS sont validées électroniquement à chaque installation / mise-à-jour.

Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du présent CONTRAT s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du CONTRAT ni altérer la validité de ses autres dispositions.

Renonciation

Le fait que GESTIMUM ne revendique pas l'application d'une clause du CONTRAT ne pourra être interprété comme une renonciation aux droits découlant de ladite clause.

Résiliation

En cas de manquement du CLIENT ou de l'INTÉGRATEUR à l'une de ses obligations déterminantes du présent CONTRAT, et après mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai de quinze jours, GESTIMUM pourra résilier le CONTRAT de plein droit à effet immédiat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre. Le CLIENT s'engage alors à cesser d'utiliser le PROGICIEL et à retourner à ses frais à GESTIMUM tous les éléments relatifs à ce PROGICIEL en sa possession.

Droit applicable et différends

Le présent CONTRAT ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du CONTRAT, les Parties s'engagent en tout premier lieu à rechercher une solution amiable.

Si une telle solution ne peut aboutir, le différend sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Versailles (78, France), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Cette clause d'élection de compétence s'applique même en cas de référé.